

Programme de création de collectivités durables

Demande de subvention



Réservé à l'administration	
N° de dossier :	
Date de réception :	

SECTION A – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom du demandeur (nom légal de l'organisme) :

Nom commercial (s'il diffère de celui susmentionné) :

Adresse postale de l'organisme

Rue ou case postale :

Ville ou village :

Code postal :

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisme

Nom :

Poste

Téléphone :

Courriel :

Coordonnées de la deuxième personne-ressource de l'organisme

Nom :

Poste

Téléphone :

Courriel :

Décrivez brièvement le mandat ou l'objectif de l'organisme et les activités en cours.

1. Mandat ou objectif de l'organisme :

2. Activités en cours :

SECTION B – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

TITRE DU PROJET

ÉCHÉANCIER DU PROJET

Date de début prévue

Date d'achèvement prévue

DESCRIPTION DU PROJET

3. Liste des buts et des objectifs du projet.

4. Listes des activités, des principales composantes et des emplacements du projet.

5. Dites-nous de quelles façons le projet aide à bâtir des collectivités prospères et durables qui offrent une grande qualité de vie aux résidents du Manitoba.

6. Indiquez les résultats prévus du projet.

7. Le projet améliore-t-il une installation louée? Oui Non

Si non : passez à la question 8.

Si oui : a) Avez-vous l'autorisation du propriétaire pour réaliser
les améliorations indiquées dans la présente demande? Oui Non

b) Indiquez la date d'expiration de votre bail :

BESOINS COMMUNAUTAIRES ET AVANTAGES

8. Indiquez les besoins communautaires ou régionaux auxquels le projet répond.

9. Décrivez à qui profitera le projet. (*p. ex., zone géographique, collectivité ou groupes*)

10. Décrivez la manière dont le projet cadre avec les priorités et les plans locaux et régionaux.

11. Indiquez de quelle façon le projet est avantageux pour la collectivité ou la région.

Choisissez jusqu'à trois options parmi les suivantes :

Accroît la participation communautaire (p. ex., accroissement de la portée, de l'accessibilité ou de la diversité, ou de l'utilisation d'installations ou de locaux)

Prolonge ou améliore la durée de vie de l'utilisation des installations ou des locaux communautaires par le public

Améliore les ressources ou les programmes existants ou en crée de nouveaux

Améliore la capacité organisationnelle pour répondre aux besoins communautaires cernés

Autre – Précisez :

Utilisez cet espace pour ajouter des commentaires concernant les avantages du projet.

SOUTIEN ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRES

12. Indiquez les organismes partenaires et leurs contributions au projet.

(p. ex., organisme XYZ – financement, don en nature, soutien bénévole, soutien administratif ou soutien en marketing)

13. Indiquez de quelle façon les bénévoles participent au projet.

APRÈS L'ACHÈVEMENT DU PROJET

14. Fournissez une brève description :

- S'il s'agit d'un projet de planification, de quelle façon le plan sera-t-il mis en œuvre?
- Quels sont les plans pour la poursuite de l'activité?
- Quels sont les plans pour l'entretien de l'installation communautaire?

BUDGET DU PROJET

COÛTS ADMISSIBLES DU PROJET

Frais de la main-d'œuvre, des conseillers ou des entrepreneurs

Coût total du poste

Sous-total

Achat d'équipement et de fournitures

Coût total du poste

Sous-total

Location d'installations, d'équipement et de fournitures

Coût total du poste

Sous-total

Autres coûts admissibles

Coût total du poste

Sous-total

Sous-total des coûts admissibles

Coûts administratifs (jusqu'à 2,5 % du sous-total des coûts admissibles du projet)

Total des coûts admissibles

COÛTS NON ADMISSIBLES

(p. ex., les coûts administratifs excédant 2,5 %, les salaires et traitements des employés, les acquisitions foncières, les frais, la dette et les frais d'intérêts)

Coût total du poste

Sous-total des coûts inadmissibles

TOTAL DES COÛTS DU PROJET

RECETTES DU PROJET

**Total des recettes
par source**

Bourse du Programme de création de collectivités durables demandée
(le montant demandé ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts du projet admissibles, jusqu'à concurrence de 75 000 \$)

Fonds du demandeur (confirmée en vue de leur utilisation pour le projet)

Autres sources de recettes :

RECETTES TOTALES DU PROJET

SOUTIEN DU PROJET EN NATURE

Estimation des heures de travail de bénévolat X heure (salaire minimum) =

Estimation de la valeur monétaire des biens et des services. Veuillez les énumérer :

TOTAL DU SOUTIEN DU PROJET EN NATURE

SECTION C – DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Les lettres de soutien des administrations locales sont jointes.

J'atteste par la présente que j'ai lu et compris les conditions du Programme de création de collectivités durables, et que je suis conforme à celles-ci.

Je comprends que la signature ou la saisie mon nom dans le champ ci-dessous constitue une signature légale, qui confirme que je déclare par la présente que je suis un signataire autorisé pour l'organisme présentant la demande, que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts à ma connaissance et que cette demande est approuvée par l'organisme que je représente.

Je comprends et accepte qu'il y aura communication de cette information aux examinateurs du programme, aux conseillers techniques et à d'autres organismes concernés, notamment l'Association des municipalités du Manitoba. Je conviens de fournir des renseignements additionnels à la demande du ministère des Relations avec les municipalités dans le cadre du processus d'examen du projet.

DÉCLARÉ par le demandeur au moyen de la signature électronique suivante :

Nom :

Poste :

Date :

Les formulaires de demande dûment remplis doivent être renvoyés à BSC@gov.mb.ca

Vos renseignements personnels sont protégés en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. Les renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'administration du Programme de création de collectivités durables offert par Relations avec les municipalités Manitoba. La collecte de renseignements est autorisée en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, car les renseignements ont directement trait et sont nécessaires à votre participation au Programme. Vos renseignements personnels ne peuvent être divulgués qu'en vertu d'une autorisation légale, ou si vous y consentez.